



Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Réf : CM_230327_convoc
Objet : Réunion du Conseil municipal
Tel : 01.39.20.11.05
E-mail : dgs@jouy-en-josas.fr

Jouy-en-Josas, le **17 MARS 2023**

Chers Collègues,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal, qui aura lieu :

Lundi 27 mars 2023
A 20h30, Salle du Conseil municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Formalités préalables.

Appel nominal des Conseillers
Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil
Informations diverses
Election du Secrétaire de séance

2- Délibérations.

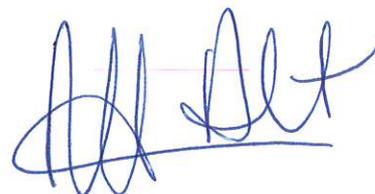
- 2023-016 : Immobilier communal - Signature d'un protocole d'accord avec La Poste
- 2023-017 : Convention tripartite entre la Ville, HEC et Towercast pour la gestion de l'antenne relais HEC
- 2023-018 : Mise en vente de véhicules communaux via enchères publiques
- 2023-019 : Don successoral en faveur de la Commune - Refus du legs de Madame Slobodanka SINDJIC
- 2023-020 : Budget 2023 - Fixation des taux d'imposition des taxes locales
- 2023-021 : Adhésion de la Ville au Conseil national des Villes et villages fleuris
- 2023-022 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Maison Léon Blum - Subvention 2023
- 2023-023 : Participation financière 2023 au SIAJV
- 2023-024 : Participation financière 2023 au Syndicat intercommunal de l'amont de la Bièvre (SIAB)
- 2023-025 : Acquisition des parcelles du Petit-Jouy auprès du Conseil départemental des Yvelines - Régularisation
- 2023-026 : Adhésion de la Ville au CAUE des Yvelines
- 2023-027 : Coopération décentralisée - Convention de partenariat avec le SYCTOM en faveur de la Ville de Fouban (Cameroun)
- 2023-028 : Adhésion de la Ville à l'ANDEV
- 2023-029 : Partenariat avec les associations jovaciennes - Subventions 2023
- 2023-030 : Subvention 2023 à l'école Jeanne Blum
- 2023-031 : Suppression au tableau des emplois d'un poste d'ATSEM volante et de supervision de la société de ménage à temps non complet de 31 H 30 minutes hebdomadaires
- 2023-032 : Suppression au tableau des emplois d'un poste de chargé d'accueil, de vente et de l'évènementiel non scientifique à temps complet
- 2023-033 : Adoption de la charte et du règlement communal de formation
- 2023-034 : Actualisation du tableau des emplois

3- Lecture des décisions du Maire.

4- Affaires diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes salutations distinguées,

Le Maire,



Marie-Hélène AUBERT